

Programme de bourses de recherche

Bourse du Gouverneur

Objectifs de la bourse du gouverneur

La Banque du Canada a pour mandat de promouvoir la prospérité économique et financière au pays, et les activités qu'elle mène pour ce faire relèvent de quatre grands domaines, à savoir la politique monétaire, la monnaie, la stabilité du système financier et la gestion financière. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Banque entend favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse, et établir des partenariats extérieurs avec des sources privilégiées de connaissances et d'expertise.

La Bourse du gouverneur de la Banque du Canada a été créée pour reconnaître des universitaires de haut niveau, ayant commencé leur carrière il y a relativement peu de temps, employés dans une université canadienne et travaillant dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution : la macroéconomie, l'économie monétaire, la finance internationale, les marchés financiers, les institutions financières, la stabilité et la réglementation financières, l'économie du travail et la croissance économique.

La Bourse du gouverneur fournit un soutien financier à des professeurs d'universités canadiennes qui font preuve du potentiel nécessaire pour effectuer des travaux de recherche exemplaires dans ces domaines.

Admissibilité

La Bourse du gouverneur a pour objet de reconnaître des chercheurs de mérite qui sont susceptibles de continuer d'apporter une importante contribution aux champs d'étude présentant un intérêt pour la Banque.

Les candidats à la Bourse du gouverneur doivent :

- être citoyens canadiens, résidents permanents ou habilités à travailler au Canada;
- mener et soutenir des recherches au Canada ;
- avoir obtenu un doctorat au cours des dix années précédant leur mise en candidature;
- être employés par une université canadienne comme professeur adjoint ou agrégé lors de la mise en candidature pour la bourse et de son attribution;
- être employés par une université canadienne comme professeur adjoint, professeur agrégé ou professeur durant toute la période où ils reçoivent la Bourse du gouverneur.

Description de la bourse du gouverneur

La Bourse du gouverneur est attribuée pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans et est assujettie à un processus d'examen et de confirmation annuel par la Banque du Canada. Il s'agit d'une subvention de recherche de 25 000 \$ versée par année directement au lauréat. Une université ne peut pas présenter la candidature d'un lauréat de la Bourse du gouverneur pour une seconde période.

Mise en candidature pour 2017

Les universités canadiennes peuvent présenter la candidature de toute personne qui répond aux critères d'admissibilité. Ceux et celles qui souhaitent recevoir la Bourse du gouverneur doivent communiquer avec le département concerné de leur université et faire parvenir leurs documents de candidature à la Banque au plus tard lundi le 14 novembre 2016.

Les candidatures présentées par les universités sont étudiées par un Comité de nomination, qui fait ses recommandations au Conseil de direction de la Banque du Canada. Ce dernier prendra la décision finale. L'annonce de l'attribution de la Bourse du gouverneur aura lieu à la fin de mars ou au début d'avril 2017.

Renseignements complémentaires

Site Web : banqueducanada.ca

[Accueil](#) > [Recherches](#) > [Programme de bourses de recherche](#)

Par courriel : fellowship-bourses@banqueducanada.ca

Par téléphone : 613 782-8888

Par la poste :

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE
HDJ
BANQUE DU CANADA
234 AV LAURIER O
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0G9